

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le 11 Décembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 Décembre 2023

Présents : Delphine POITOU, Michel BOURE, Claire BENARD, Alain TERRACOL, Jean Claude MOREL, Sandra MARCELLOT

Absent : Cédric DE QUEIROS, Joël COSTE, Valéry FAVRE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du courrier de démission de Madame LAPLANCHE Patricia.

En application de l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur TERRACOL Alain est désigné secrétaire de séance.

VALIDATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

LISTE DES ARRETES PRIS PAR MADAME LE MAIRE DEPUIS LE PRECEDENT CONSEIL :

- A2023-27 : Prise en charge d'un véhicule pour destruction
- A2023-28 : Alternat de circulation pour la fibre
- A2023-29 : Délégation fonction et signature Claire BENARD
- A2023-30 : Autorisation débit de boisson temporaire karaoké
- A2023-31 : Autorisation débit de boisson temporaire fête de Noël

INDEMNITES DES ELUS

- **au maire** : 21% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale

- **aux adjoints** : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriales

- **aux élus porteurs de délégations** : 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

ADHESION AU SIAEP SAINT SULPICE LES CHAMPS / VALLIERES

En prenant en compte les travaux à prévoir pour la mise en conformité du réseau de distribution, du traitement de l'eau potable et à la nécessité de sécuriser les ressources, et ayant déjà une interconnexion existante avec le SIAEP de Saint Sulpice les Champs Vallière, il est envisagé une adhésion au SIAEP. Sans adhésion, c'est la CCCSO qui reprendra la compétence de la gestion de l'eau sur notre commune.

En revanche, cette adhésion sera conditionnée à la consultation des habitants.

Pour	Contre	Abstention
5	0	1

DETR VOIRIES VC 206 (RD45 SENS COURCELLES => VILATTE)

Des travaux sont nécessaires afin d'améliorer l'état des routes de notre commune et ceux afin de faciliter le passage des transports scolaires, des services médicaux et de desservir les commerces.

Suite à l'étude de Pérennise Chaussée la VC 206 (RD45 sens Courcelles => Vilatte) est retenue. La société EUROVIA ayant proposé les devis les moins onéreux, est sélectionnée pour la réalisation de ces travaux. Une demande d'aide auprès de la DETR est donc soumise au vote.

Montant des travaux 39 247.84 € HT soit 47 097.41 € TTC

Subvention DETR 15 699.14 € soit 40%

Fonds Propres 23 548.70 € soit 60%

FCTVA 7 849.57€

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

DETR VOIRIES VC 207 (RD3 A THEOLISSAT)

Des travaux sont nécessaires afin d'améliorer l'état des routes de notre commune et ceux afin de faciliter le passage des transports scolaires, des services médicaux et de desservir les commerces.

Suite à l'étude de Pérennise Chaussée la VC 207 (RD3 à Théolissat) est retenue. La société EUROVIA ayant proposé les devis les moins onéreux, est sélectionnée pour la réalisation de ces travaux. Une demande d'aide auprès de la DETR est donc soumise au vote.

Montant des travaux 57 502.00 € HT soit 69 0002.40 € TTC

Subvention DETR 23 000.80 € soit 40%

Fonds Propres 34 501.20 € soit 60%

FCTVA 11 500.40 €

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

SUPPRESSION DE POSTES

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent. Compte tenu des modifications des temps de travail

- La Suppression d'un poste ATSEM ppl 2ème classe chargé des fonctions d'ATSEM à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.
- - La Suppression d'un poste ATSEM ppl 2ème classe chargé des fonctions d'ATSEM à temps non complet à raison de 14 H 46 hebdomadaires.
- - La Suppression d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE chargé des fonctions d'AGENT DES ECOLES à temps non complet à raison de 13H42 heures hebdomadaires.
- - La Suppression d'un poste ADJOINT ADMINISTRATIF chargé des fonctions d'AGENT POSTAL à temps non complet à raison de 13H30 heures hebdomadaires.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

TEMPS SCOLAIRES

Monsieur BOURE Michel, adjoint au Maire, donne lecture de la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie concernant l'organisation du temps scolaire pour les années 2024, 2025, 2026.

Il présente au conseil municipal de compte-rendu du Conseil d'Ecole dans lequel il est fait état de la demande de maintien des horaires de l'école à savoir :

- Lundi : 09H15 - 12H15 et 13H45 - 16H45 /Mardi : 09H15 - 12H15 et 13H45 - 16H45/Jeudi : 09H15 - 12H15 et 13H45 - 16H45/Vendredi : 09H15 - 12H15 et 13H45 - 16H45

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

DM SUITE A CREANCE ETEINTE

Madame la Maire présente au conseil municipal une décision modificative rectificative suite à créance éteinte. Considérant que les crédits ouverts aux articles 6542 du budget 2023 sont insuffisants Décide d'annuler la provision pour litige de 15000€ mise en place en 2021, la procédure étant arrivée en fin de recours.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

DELEGATION SDEC

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la démission de Mr Bernard BIDAUD il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire pour représenter la commune au Syndicat Départemental des énergies de la Creuse.

Elle rappelle que Monsieur Valery FAVRE est délégué titulaire et que Monsieur Cédric DE QUEIROS et Monsieur Joël COSTE sont délégués suppléants.

Monsieur BOURE Michel propose sa candidature en tant que délégué titulaire.

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

DELEGATION Syndicat de Restructuration et de gestion du collège d'Ahun

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la démission de Mr Bernard BIDAUD il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire pour représenter la commune au Syndicat restructuration et de gestion du collège d'Ahun.

Elle rappelle que Monsieur Cédric DE QUEIROS est délégué titulaire.

Madame BENARD Claire propose sa candidature.

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

DELEGATION SUPPLEANT A LA CLECT

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la démission de Mme Patricia LAPLANCHE, il y a lieu de désigner un délégué suppléant pour représenter la commune à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées.

Elle rappelle qu'elle est déléguée titulaire.

Monsieur TERRACOL Alain propose sa candidature.

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

DON A L'EGLISE

Madame BARTHOUX de l'association « Sauvegarde de l'église de Saint Georges la Pouge » décide de faire un don pour l'entretien et la sauvegarde de celle-ci.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

PRIME EXEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Après étude, trois des agents municipaux ont le droit à cette prime, qui devra être versée avant le 30 Juin 2024.

Cette prime représente un coût global pour la commune de 1400€ soit environ 467€ par agent bénéficiaire, sachant que les agents n'ont pas de prime de fin d'année.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Tribunal : requête rejetée en totalité (affaire opposant Mme LAPLANCHE à la commune)
- Un élu signale que le parvis de l'Eglise est mal éclairé et peut s'avérer dangereux => voir pour installer des lumières supplémentaires.
- Un habitant demande quel impact l'adhésion de la commune au SIAEP aura sur le tarif de l'eau
- Une habitante de la commune rappelle le cadre légal autour de la démarche d'une consultation publique

- DETR canalisations des Rues du moulin et de la Garenne : acceptées à 80%
- Un devis pour la maîtrise d'ouvrage de l'eau a été demandé auprès de l'Arbre ingénierie
- Une réfection des canalisations en fontes du bourg est envisagée => une demande de subvention sera faite en Janvier 2024.
- Des travaux d'insonorisations ont été réalisés dans la salle des fêtes et à la cantine
- Les fenêtres de la salle des fêtes seront prochainement installées
- Des travaux de remise en état ont été réalisés à la Mairie (entrée de l'école, sanitaires) et le bureau de la secrétaire sera fait lors de ses congés.
- Suite à la réunion publique de la voirie certains habitants ont signalé des « trous » qui ont été rebouchés.
- Une plaque vibrante sera achetée en 2024 pour permettre l'entretien des routes.
- Les travaux de plomberies du stade sont terminés, le reste des travaux est en cours
- Après une étude, la plantation d'une haie au stade coûterait à la commune la somme de 36€, et à Villesourde la somme de 29€
- Le LMB de Felletin a fait don à la commune de deux ordinateurs.
- Une étude pour la tarification sociale de la cantine est en cours, nous sommes en attente des retours des parents suite au questionnaire distribué dans les cahiers de liaison.
- Une enquête sur les besoins numériques est également en cours via la distribution d'un questionnaire dans les colis des aînés. Le but étant la mise en place d'un point d'accueil numérique sur rendez vous à la mairie, assuré par un élu.
- L'adressage est en cours par la Poste
- Les travaux du préau de l'école seront effectués en Février 2024.
- Un habitant demande la possibilité de racheter une parcelle appartenant à la commune et se trouvant en plein milieu de sa parcelle à lui.
- Notre commune sera traversée le 11 Mai 2024 par le Rando Moto Tour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h08